SERVICE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

I - LES MISSIONS

Le Service intervient à plusieurs titres :

1) Il assure la mise en œuvre et la résiliation des procédures de délégations de service public. Il assiste les services dans leur suivi des délégations de service public.

2) Il s'assure que les activités de la collectivité exercées par des tiers relèvent ou non de l'application de la loi Sapin et organise les procédures de passation et négociations correspondantes.

3) Au titre du suivi partiel du fonctionnement des délégations de service public, le service s'assure en lien avec les services gestionnaires de la stricte application des dispositions contractuelles, organisant au besoin la passation, conclusion et notification d'avenants modificatifs.

4) Une fois par an, il procède à l'analyse des rapports annuels des délégataires en lien avec les services gestionnaires afin de rechercher les éventuelles pistes d'amélioration du service public concerné.

5) Il organise la saisine et le fonctionnement de la Commisison Consultative des Services Publics Locaux qui est appelé à intervenir notamment :

- tous les ans lors de l'examen des rapports annuels d'activités des délégataires de service public,
- avant la saisine de l'assemblée délibérante appelée à se pronconcer sur le principe du recours à toute délégation de service public.

II - LES MOYENS

- 1 chef de Service (moyen partagé)
- 1 assistant de gestion (moyen partagé)

III – L'ACTIVITE

- Lancement et suivi des procédures de délégation du service public :
  - Lancement de la procédure pour l'exploitaiton du parking Coislin,
  - Lancement de la consultation pour le renouvellement du stationnement sur voirie.

- Attribution du choix du délégataire pour les procédures suivantes :
  - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage et mission d'aide à la conception desdites aires.

- Résiliation des délégations de service public relative à l'epxloitation de l'Arsenal, des Trinitaires et des salles de répétition de Metz-Nord.

- Analyse des rapports annuels des délégataires 2008 sur :
  - les parcs publics de stationnement hors voirie (République, Gare, Théâtre, Maud'huy, Arsenal, Coislin, Cathédrale et St Thiébault),
  - le stationnement sur voirie,
  - le golf,
  - le chauffage urbain de Metz Est,
  - la gestion du Palais Omnisports les Arènes.

- Etablissement du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de la distribution de l'eau potable 2008 et présentation de ce point en Commission Consultative des Services Publics Locaux.

- Etablissement des annexes concernant les délégations de service public aux B.P. et C.A.

- Aide et assistance des services dans la rédaction de plusieurs avenants (modification du périmètre du golf, gestion des places de stationnement Place d'Armes pendant les Fêtes de Noël).

- Passation du contrat de concession avec URM et UEM pour la gestion du réseau de distribution d'électricité sur Metz